

Date : 10/07/2025

Désignation	Qté	Px unitaire	Montant HT Euro
ASPIRATEUR CYCLONE INDUSTRIEL DC3000 7000 m³/h Le système d'aspiration cyclonique DC 3000 a été conçu pour extraire les sciures et poussières fines, lourdes, sèche et humides. La séparation cyclonique additionné au filtre cartouche 2 micron, garantissent une efficacité supérieure et constante en comparaison à une filtration standard. Ventilateur centrifuge puissant et silencieux assurant des performances de vide. Un double système de filtration, pré-séparateur cyclonique pour les poussières grossières et un filtre cartouche pour les poussières fines. Système d'aspiration compact avec : - Conteneur en métal massif placé sous le séparateur - Des joints étanchéités flexibles et durables dans les zones sensibles permettant d'atteindre une pression négative élevée sans pertes d'aspiration aux points de connexions. - Quatre roues dans la base rendent l'amortisseur mobile - Décolmatage automatique électrique du filtre à cartouche. - Télécommande - Manomètre intégré Moteur : 3 kW / 400 V, 50 Hz Bruits environ 85 dB Décolmatage du filtre automatique électrique Récupération déchet dans bac + sac Efficacité de l'aspiration max 2000-7000 m³/h Extraction du diamètre du connecteur : 3x100 mm – 200 mm Filtration : séparateur cyclonique + Filtre cartouche en feutre et toile plissé 2 microns Dimensions : 1 300 x 1 000 x 2 300 mm Poids : 175 kg	1,00	1 680,75	1 680,75
FORFAIT LIVRAISON B	1,00	258,00	258,00

T.V.A			
Code	Base	Taux	Montant
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
Total	XXXXXX		XXXXXX

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Conditions de règl. :	Date	Mt en Euro	Mode de règlement
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Coordonnées bancaires OTEC :

IBAN : FR76 1130 6000 8498 4644 5005 085
BIC : AGRIFRPP813

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat.
Pas escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

Date : 10/07/2025

Désignation	Qté	Px unitaire	Montant HT Euro
CONDITIONS DE LIVRAISON : SUR CAMION NON DECHARGÉ. - LE COLIS DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE VÉRIFIÉ À RÉCEPTION (état et contenu complet), EN PRÉSENCE DU CHAUFFEUR, MÊME SI L'EMBALLAGE SEMBLE EN BON ÉTAT, ET ÊTRE REFUSÉ EN CAS D'AVARIE CONSTATÉE (AUQUEL CAS NE PAS SIGNER LE BON DE LIVRAISON). - AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE ULTÉRIEUREMENT A LA PRISE DE POSSESSION SANS RÉSERVES DÉTAILLÉES. - SI LE PRODUIT EST ABIMÉ, LE REFUSER LORS DE LA LIVRAISON.	1,00	0,00	0,00
CONDITIONS DE VENTE : TOUTE COMMANDE IMPLIQUE DE LA PART DU CLIENT L'ACCEPTATION DE NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.			
GARANTIE CORMAK : - LA PRISE SOUS GARANTIE DE NOS MACHINES S'ENTEND DANS LA LIMITE D'UNE UTILISATION DANS DES CONDITIONS NORMALES ET SELON LES RÈGLES DE L'ART. - LES MACHINES CORMAK BÉNÉFICIENT D'UNE GARANTIE DE 2 ANS SUR LES PIÈCES MÉCANIQUES (HORS PIÈCES D'USURE) ET DE 1 AN SUR LES PIÈCES ÉLECTRIQUES. - CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DÉTÉRIORATIONS PROVOQUÉES PAR DES ERREURS DE BRANCHEMENT, SURTENSIONS, ALTÉRATIONS MÉCANIQUES, CHUTES, MAUVAISES UTILISATIONS, MODIFICATIONS DE L'APPAREIL PAR L'UTILISATEUR. - LA MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE CONSISTE EN PREMIER LIEU A LA FOURNITURE DE LA PIÈCE DÉFECTUEUSE ET/OU DES ÉLÉMENTS DÉFECTUEUX QUI AURONT ÉTÉ IDENTIFIÉS COMME TELS PAR NOTRE SERVICE TECHNIQUE, QUI RÉPOND A VOS DEMANDES PAR TÉLÉPHONE ET PAR E-MAIL DURANT LES JOURS OUVRES. LEUR REMPLACEMENT EST A LA CHARGE DU CLIENT. - LORSQUE LE REMPLACEMENT DE LA PIÈCE DÉFECTUEUSE ET/OU DES	1,00	0,00	0,00

T.V.A			
Code	Base	Taux	Montant
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
Total	XXXXXX		XXXXXX

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Conditions de règl. :	Date	Mt en Euro	Mode de règlement
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX

Coordonnées bancaires OTEC :

IBAN : FR76 1130 6000 8498 4644 5005 085
BIC : AGRIFRPP813

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. Pas escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.

Date : 10/07/2025

Désignation	Qté	Px unitaire		Montant HT Euro
ELEMENTS DEFECTUEUX REQUIERT DES COMPETENCES TECHNIQUES PARTICULIERES, DANS LE CADRE DE LA GARANTIE, ET POUR UNE PERIODE DE 2 ANS, NOUS PRENONS EN CHARGE L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SUR PLACE (FRANCE METROPOLITAINE / HORS FRAIS DE DEPLACEMENT & DE VIE). - LE DROIT DE GARANTIE NE DISPENSE PAS LE CLIENT DE SES OBLIGATIONS DE PAIEMENT. - LE CLIENT NE PEUT DEMANDER NI EXIGER AUCUN REMBOURSEMENT DES DOMMAGES NI N'AURA LE DROIT D'ALLONGER NI DE RETARDER SES OBLIGATIONS DE PAIEMENT NI D'ANNULER LA COMMANDE ET LE REMBOURSEMENT DES DOMMAGES ET PRÉJUDICES QUE LA GARANTIE COUVRE. - REMARQUE : TOUTES LES RÉCLAMATIONS DE GARANTIE DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉES AVEC LE NUMÉRO DE SÉRIE, L'ANNÉE DE FABRICATION ET LE MODÈLE DE LA MACHINE.				

	T.V.A		
Code	Base	Taux	Montant
C4	1 938,75	20%	387,75
Total	1 938,75		387,75

Total HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
1 938,75	2 326,50	2 326,50	0,00

Conditions de règl. :	Date	Mt en Euro	Mode de règlement
-----------------------	------	------------	-------------------

Coordonnées bancaires OTEC :

IBAN : FR76 1130 6000 8498 4644 5005 085
BIC : AGRIFRPP813

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. Pas escompte en cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard. En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.